

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

OUV9

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
DECISION D'ATTRIBUTION ¹

Le formulaire OUV9 est un modèle de procès-verbal qui peut être utilisé par les **commissions d'appel d'offres des collectivités territoriales et des établissements publics locaux** dans le cadre de la passation des marchés publics ou des accords-cadres.

Le rapport d'analyse des offres (formulaire OUV8) constitue une annexe du présent document.

Ce document fait état des décisions de la commission d'appel d'offres relatives aux offres reçues et doit être signé par tous les membres présents lors de leur examen.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Communauté de communes du Confluent et coteaux de Prayssas

30 rue Thiers
47190 AIGUILLON

Tél : 05.53.79.81.15

Courriel : secretariat@ccconfluent.fr**B - Objet de la consultation.**

AOO n°2025-004 – Accord-cadre de fourniture de matériaux de voirie

C - Déroulement de la consultation.

Publicité :

Profil acheteur : <https://demat-ampa.fr> diffusée le 18/12/2025

BOAMP n°25-138768 du 17/12/2025

JOUE n°841577-2025 du 18/12/2025

Décision n°DE38-2025 du Président en date du 24 décembre 2025

Date et heures limites de réception des offres : 20 janvier 2026 à 12h00

Délai de validité des offres : 120 jours

Demande de précisions ou de compléments sur la teneur des offres : NON OU OUI

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D - Composition de la commission d'appel d'offres.

Lors de sa réunion en date du 27 janvier 2026, la commission d'appel d'offres était composée comme suit :

D1 - Membres à voix délibérative :

Nom et prénom	Qualité	Titulaire (T) ou Suppléant (S)
ARMAND José	Président	T
LAFOUGERE Christian	Vice-Président	T
SEIGNOURET Jacqueline	Vice-Présidente	T
GIRARDI Christian	Vice-Président	T
TEULLET Daniel	Membre du Bureau	T

D2 - Membres à voix consultative :

Nom et prénom	Qualité
/	/

E - Fonctionnement de la commission d'appel d'offres.

Le quorum est atteint :

NON

OUI

La commission d'appel d'offres

peut

ne peut pas

valablement délibérer.

Secrétariat de la commission d'appel d'offres :

Morel Emeline, responsable des affaires juridiques et marchés publics

CARREGUES Max, responsable de centre du service interventions techniques

F1 - Lot n° 1 : Fourniture de granulats alluvionnaires et de grave

- Nombre de plis reçus :
- dans les délais :0..... (nombre).
 - hors délais :0..... (nombre).

Décision de la commission d'appel d'offres relative à l'élimination des offres :

Sans objet.

F2 - Lot n° 2 : Fourniture de granulas dioritiques

- Nombre de plis reçus :
- dans les délais :2..... (nombre).
 - hors délais :0..... (nombre).

Décision de la commission d'appel d'offres relative à l'élimination des offres :

La commission d'appel d'offres :

- élimine les offres conformément à la proposition figurant au rapport d'analyse des offres ;
- demande un examen complémentaire des offres pour les motifs suivants :

Résultat des votes :

- Pour : 5
- Contre : 0
- Abstentions : 0

F3 - Lot n° 3 : Fourniture d'émulsion bitumineuse

- Nombre de plis reçus :
- dans les délais :3..... (nombre).
 - hors délais :0..... (nombre).

Décision de la commission d'appel d'offres relative à l'élimination des offres :

La commission d'appel d'offres :

- élimine les offres conformément à la proposition figurant au rapport d'analyse des offres ;
- demande un examen complémentaire des offres pour les motifs suivants :

Résultat des votes :

- Pour : 5
- Contre : 0
- Abstentions : 0

F4 - Lot n° 4 : Fourniture d'enrobé bitumineux à froid

Nombre de plis reçus :

- dans les délais :2..... (nombre).
- hors délais :0..... (nombre).

Décision de la commission d'appel d'offres relative à l'élimination des offres :

La commission d'appel d'offres :

- élimine les offres conformément à la proposition figurant au rapport d'analyse des offres ;
- demande un examen complémentaire des offres pour les motifs suivants :

Résultat des votes :

- Pour : 5
- Contre : 0
- Abstentions : 0

F5 - Lot n° 5 : Fourniture de produit de marquage routier

Nombre de plis reçus :

- dans les délais :1..... (nombre).
- hors délais :0..... (nombre).

Décision de la commission d'appel d'offres relative à l'élimination des offres :

La commission d'appel d'offres :

- élimine les offres conformément à la proposition figurant au rapport d'analyse des offres ;
- demande un examen complémentaire des offres pour les motifs suivants :

Résultat des votes :

- Pour : 5
- Contre : 0
- Abstentions : 0

C - Classement des offres :**G1 - Lot n° 1 : Fourniture de granulats alluvionnaires et de grave**

Décision de la commission d'appel d'offres relative au classement des offres :

Sans objet.

G2 - Lot n° 2 : Fourniture de granulas dioritiques

Décision de la commission d'appel d'offres relative au classement des offres :

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, la commission d'appel d'offres :

- retient le classement des offres proposé ;
- demande une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :

Résultat des votes :

- Pour : 5
- Contre :
- Abstentions :

G3 - Lot n° 3 : Fourniture d'émulsion bitumineuse

Décision de la commission d'appel d'offres relative au classement des offres :

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, la commission d'appel d'offres :

- retient le classement des offres proposé ;
- demande une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :

Résultat des votes :

- Pour : 5
- Contre :
- Abstentions :

G4 - Lot n° 4 : Fourniture d'enrobé bitumineux à froid

Décision de la commission d'appel d'offres relative au classement des offres :

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, la commission d'appel d'offres :

- retient le classement des offres proposé ;
- demande une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :

Résultat des votes :

- Pour : 5
- Contre :
- Abstentions :

Décision de la commission d'appel d'offres relative au classement des offres :

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, la commission d'appel d'offres :

- retient le classement des offres proposé ;
- demande une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :

Résultat des votes :

- Pour : 5
- Contre :
- Abstentions :

H1 - Lot n° 1 : Fourniture de granulats alluvionnaires et de grave

Sans objet.

H2 - Lot n° 2 : Fourniture de granulas dioritiques

□ Au vu du rapport d'analyse des offres et des décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, la commission d'appel d'offres décide :

- d'attribuer le marché public à l'attributaire proposé ;
 - pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres ;
 - pour les motifs mentionnés ci-dessous :

de demander une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :

□ Résultat des votes :

- Pour : 5
- Contre : 0
- Abstentions : 0

H3 - Lot n° 3 : Fourniture d'émulsion bitumineuse

□ Au vu du rapport d'analyse des offres et des décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, la commission d'appel d'offres décide :

- d'attribuer le marché public à l'attributaire proposé ;
 - pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres ;
 - pour les motifs mentionnés ci-dessous :

de demander une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :

□ Résultat des votes :

- Pour : 5
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Au vu du rapport d'analyse des offres et des décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, la commission d'appel d'offres décide :

- d'attribuer le marché public à l'attributaire proposé ;
- pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres ;
 - pour les motifs mentionnés ci-dessous :
- de demander une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :

Résultat des votes :

- Pour : 5
- Contre : 0
- Abstentions : 0

H5 - Lot n° 5 : Fourniture de produit de marquage routier

Au vu du rapport d'analyse des offres et des décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, la commission d'appel d'offres décide :

- d'attribuer le marché public à l'attributaire proposé ;
- pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres ;
 - pour les motifs mentionnés ci-dessous :
- de demander une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :

Résultat des votes :

- Pour : 5
- Contre : 0
- Abstentions : 0

11 - Lot n° 1 : Fourniture de granulats alluvionnaires et de grave

Au vu du rapport d'analyse des offres et après examen des offres reçues, la commission d'appel d'offres déclare la procédure de passation du marché public ou de l'accord-cadre :

sans suite

infructueuse

pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres ;

pour les motifs mentionnés ci-dessous :

Absence d'offre remise dans les délais impartis.

et de mettre en œuvre la nouvelle procédure suivante :

un appel d'offres ;

un marché négocié ;

une procédure adaptée ;

un dialogue compétitif.

Aucune offre n'ayant été reçue dans le cadre de la présente consultation, différentes sociétés ont été sollicitées dans le cadre d'un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence.

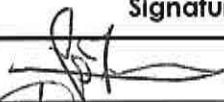
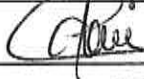



Résultat des votes :

▪ Pour : 5

▪ Contre :

▪ Abstentions :

J - Signature des membres de la commission d'appel d'offres.

Nom et prénom	Signature
ARMAND José	
LAFUGERE Christian	
SEIGNOURET Jacqueline	
GIRARDI Christian	
TEULLET Daniel	

K - Observations des membres de la commission d'appel d'offres.